

Cantal → L'actu

POLITIQUE ■ Le sénateur Bernard Delcros (sans étiquette) veut s'inscrire dans la majorité présidentielle

« Avec Emmanuel Macron depuis le début »

Le sénateur cantalien Bernard Delcros, élu en septembre 2015 suite à l'invalidation de son prédécesseur Pierre Jarlier, parle de l'action qu'il entend mener sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Emmanuel Tremet

emmanuel.tremet@centrefrance.com

« C'est une suite logique de mon engagement aux côtés du Président de la République. » Dans une période de nouvelle donne politique, le sénateur Bernard Delcros (sans étiquette) a fait le point sur son engagement, évoqué la question du cumul des mandats et décliné sa vision pour l'avenir du département.

1 Majorité présidentielle. « J'ai soutenu depuis le tout début la démarche d'Emmanuel Macron. Pour concrétiser ma position au Sénat, j'ai souhaité que le groupe auquel j'appartiens soit pleinement engagé dans la majorité présidentielle. J'ai proposé un texte d'orientation politique adopté avec quatre abstentions et aucun vote contre, qui im-



DÉPARTEMENT. Bernard Delcros veut « une nouvelle gouvernance » pour le Département. PHOTO D'ARCHIVES LUCIE PAULUS

pliquait également un changement de nom. Le groupe Union centriste aborde la loi de finances 2018, avec l'idée de voter ce budget si évidemment il reprend le programme d'Emmanuel Macron et répond aux attentes des territoires. »

2 Travail législatif. « Je suis favorable à la suppression de la taxe

d'habitation (Bernard Delcros a d'ailleurs interpellé le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, ce jeudi lors de la première séance de questions au nouveau gouvernement au Sénat, NDLR), qui devrait concerner 80 % des foyers cantaliens. J'y suis favorable mais se pose la question de la compensation par l'État de cette perte de

recettes pour les communes et les intercommunalités. Autres sujets importants à mes yeux : le plan de 60 milliards d'économie, dont 10 milliards pour les collectivités locales, annoncé par le Président de la République, mais qui ne doit pas se faire avec le même critère, celui du pourcentage des recettes particulièrement injuste, de ces cinq dernières années. Par ailleurs, le plan d'investissement de 50 milliards d'euros sur cinq ans doit bénéficier à notre département, qui a besoin d'investissement dans les infrastructures routière, ferroviaire et numérique. Il ne faut pas que ce plan soit concentré dans les métropoles. »

3 Diminution du nombre de parlementaires. « J'y suis favorable. On peut diminuer leur nombre d'un tiers sans perdre en qualité du travail législatif. Mais là encore, attention aux critères. Si le critère est celui de la population, ça veut dire que la ruralité aura moins de poids, et que celui de l'urbain sera extrêmement fort dans la

décision nationale. La casure territoriale sera plus grande si demain on réduit le nombre de parlementaires en utilisant le seul critère démographique. Moi, je propose que tous les départements conservent deux députés et deux sénateurs, et qu'au-delà, leur nombre soit proportionnel à la démographie. »

4 Cumul des mandats. « Suite à mon élection au Sénat il y a dix-huit mois, j'avais annoncé que j'abandonnerais progressivement un certain nombre de mandats. Je ne voulais pas quitter le navire avant la réalisation d'un certain nombre de chantiers : celui de la sectorisation des collègues en tant que vice-président du conseil départemental, poste duquel j'ai démissionné depuis, la création de la commune nouvelle Neussargues-en-Pinatelle en tant que maire de Chalinargues, et le projet de fusion des intercommunalités qui a donné naissance à Hautes-Terres communauté, dont j'abandonnerai la présidence de la nouvelle inter-

communalité à la rentrée. »

5 Conseil départemental. « Sur le fond, nous devons revoir notre stratégie. Il faut que la Région joue à plein les compétences qu'elle a récupérées suite à la loi NOTRe, avec une politique différenciée selon les départements. De notre côté, nous devons nous concentrer sur nos compétences obligatoires, notamment la solidarité territoriale. Il faut aussi qu'on modernise la gouvernance du Conseil départemental (un nouvel exécutif doit être nommé le 17 juillet suite à l'élection de Vincent Descoeur, président, et Jean-Yves Bony, vice-président, en tant que députés, NDLR). Le Cantal ne peut pas rester au bord du chemin de ce qui est en train de se passer au niveau national. Dans chaque groupe, se trouvent des gens avec des compétences dans des domaines différents, qui ont fait leurs preuves dans leur territoire, qui ont envie de bien faire ensemble, pour l'avenir du Cantal. Si cette démarche se met en place, je la soutiendrai. » ■

Ils veulent garder leur bureau de poste



SAINT-PAUL-DES-LANDES. En sommeil depuis de nombreuses années, l'association de sauvegarde des sites de la région de Saint-Paul-des-Landes a repris du service pour défendre le bureau de poste de son village, menacé de fermeture. Après une pétition, qui a recueilli plus de 450 signatures et de nombreux courriers (voir nos précédentes éditions), les membres de l'association se sont invités, jeudi après-midi, à l'hôtel du Département, à la commission départementale de présence territoriale postale. « Nous avons été bien reçus, bien écoutés, mais chacun campe sur ses positions », a expliqué Gérard Castel, le président. Devant la fréquentation en baisse et le peu d'opérations qui y sont réalisées, La Poste veut transformer le bureau de poste en une agence postale communale avec un agent de la mairie chargé de l'accueil. De son côté, l'association demande le maintien d'une Poste « dans toutes ses fonctions », avec des horaires plus adaptés. Gérard Castel ne désarme pas et va prochainement écrire à Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires. « De toute façon, le passage vers une agence postale ne peut pas se faire sans le vote d'une délibération en conseil municipal, qui n'a toujours pas pris de délibération sur ce sujet », rappelle le président de l'association de sauvegarde (photo Louis Fayet).

FAIT DIVERS

SANSAC-DE-MARMIESSE

■ Incendie dans une maison

Un incendie a endommagé une maison située sur la RN 122, à hauteur du lieu-dit « Cros », à Sansac-de-Marmiesse, dans la nuit de samedi à dimanche, peu après minuit. Le feu a pris dans les combles de l'habitation avant d'être maîtrisé au bout d'une heure par les sapeurs-pompiers d'Aurillac et de Saint-Mamet-la-Salvetat. La maison était inoccupée au moment des faits. Hier matin, les gendarmes procédaient à de multiples investigations sur place, cherchant à déterminer les causes de cet incendie nocturne. ■

ÉQUITATION

Concours de saut d'obstacles à Saint-Martin-Valmeroux

Le centre équestre de la Maronne, à Saint-Martin-Valmeroux, organise depuis 2002 un concours de saut d'obstacles au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne.

L'objectif de ce concours annuel est de faire découvrir cette discipline au plus grand nombre et de faire évoluer des cavaliers amateurs et professionnels dans un environnement préservé.

L'événement se déroulera sur les journées du vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 juillet, sur le site du centre équestre de

la Maronne, au lieu-dit « Salles », à Saint-Martin-Valmeroux.

Samedi 15 juillet, une soirée animée sera proposée, avec un couscous au menu (réservations recommandées).

Les épreuves de saut d'obstacles se dérouleront sur ces trois jours de 8 heures à 19 heures avec une nouveauté, cette année : des hauteurs allant jusqu'à 1,30 mètre pour les cavaliers les plus aguerris, qui se disputent les premières places de cette épreuve Grand Prix. ■